



Les systèmes de sécurité incendie

LA PROTECTION
CONTRE L'INCENDIE
01.60.17.02.15



Ces **"SSI"**, sont définis comme l'ensemble du matériel servant à collecter toutes les informations ou ordres liés à la sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité d'un bâtiment ou d'un établissement.

Dans sa version la plus complexe, un **"SSI"** est composé d'un **"SDI"** (système de détection incendie) et d'un **"CMSI"** (centralisateur de mise en service incendie).



La détection incendie prend ses informations par l'intermédiaire de détecteurs de fumées ou de déclencheurs manuels. Le centralisateur prend ses informations du **"SDI"** et assure la gestion des dispositifs commandant tout ou une partie du compartimentage de l'évacuation, du désenfumage, de l'extraction automatique ou la mise à l'arrêt de certaines installations.

